

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

2 /
MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques.
Sites et Monuments naturels.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Instruction Nationale
Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 27 juin 1936;

adhésion

Vu l'engagement en date du 8 décembre 1935 donnée par le
préfet Conseil Municipal de BALIERAY;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La partie de la Place de l'Eglise de BALLERAY (Nièvre) délimitée au sud par la route de Nyon, à l'Ouest par la route d'Arriot, au nord par le mur d'une propriété privée sur une longueur de 11 mètres et à l'Est par une ligne idéale joignant l'extrémité Est de ce mur au portail de l'église et se prolongeant par un mur en pierres sèches jusqu'à la route de Nyon

est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

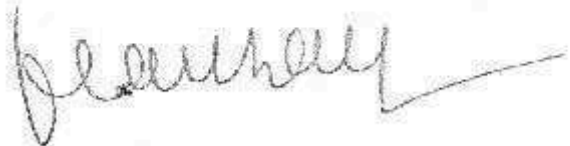
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Nièvre et au Maire de la commune de BALLERAY qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation de la place classée.
classé.-

Paris, le 8 SEP 1936



1. PARTIE DE LA PLACE DE L'EGLISE DE BALLERAY

Situation géographique : Environ 15 kms au nord-est de Nevers

Qualification du site : Place, abords d'église

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager et historique régional

Département : Nièvre

Commune : Balleray

Date de protection : 8 septembre 1936

Superficie : Non précisée

Statut de propriété : A priori propriété communale

Existence d'un programme de gestion : Sans objet

Autre protection : Eglise de Balleray (à l'exception du clocher) : classée Monument historique le 19 juillet 1909 et le 18 août 1931

Znieff : Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Place engazonnée et arborée

SON ENVIRONNEMENT

La place est située dans le village de Balleray devant l'église paroissiale du 12^e siècle qui possède un remarquable portail en saillie.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Place publique du village de Balleray

Etat du site : Le site est entretenu, les arbres sont en bon état

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Maintenir le site dans ses caractéristiques paysagères, par un entretien des arbres et un élagage doux et régulier

N

N° 278

Eglise

monument historique

classé

Lupin (non cultivé)

Lupin

2005

PLACE DE

N° 286

Chemin rural

Croix

Marronnier
Env. 2745

Crâne
Env. 2750

Tilleul
Env. 2760

Propriété privée

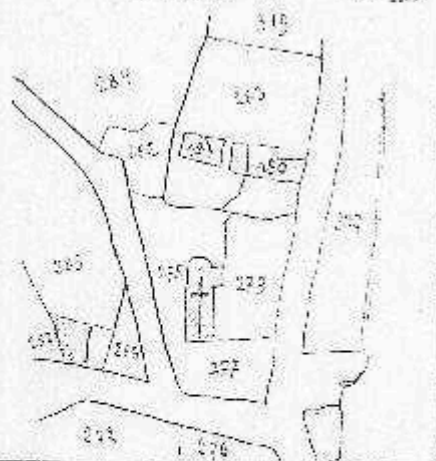
Route d'Arriot (1)

Dimensions approximatives Echelle 1:1000

CTF 0 10
5 m
Batterie

Section D

Br. 184



Propriété privée

N° 279

Route de Nyon (I.C. N° 4)

Balleray
(58)

EGLISE DE BALLERAY

N° 277

Marronnier
Cir. 47.50



Marronnier
Cir. 47.36



Marronnier
Cir. 47.50



20m

N° 79

— Limite du site
classé

Mare